



## **Direction des Affaires Culturelles**

**202 DAC 710** Subvention (50.000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour « Les fables du Calao » et convention de subvention

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel à projets « Embellir Paris », je vous propose de soutenir l'un des vice-lauréats, le collectif MU, en 2020 sous forme d'une subvention d'investissement de 50.000 euros pour la réalisation de son projet.

Au travers du dispositif « Embellir Paris », la Ville de Paris a souhaité favoriser les initiatives et les projets d'embellissement de certains espaces publics parisiens : sites délaissés, insuffisamment mis en valeur ou dont les usages diminuent leur qualité urbaine. Elle a souhaité également promouvoir le développement de l'art et de la création dans l'espace public. L'appel à projets *Embellir Paris* a permis d'identifier, sur proposition des maires d'arrondissement, vingt sites dans dix-huit arrondissements. Ces sites appartiennent au domaine public de la Ville (places, passages, rues, bâtiments municipaux) ou à des bailleurs ou propriétaires publics tels que l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ou Sorbonne Université.

L'appel à projets, qui s'adressait aux artistes, créateurs, collectifs, structures et institutions culturelles publiques ou privées, architectes, designers, écoles d'art ou d'architecture, a été lancé le 9 novembre 2018 en vue de la présentation d'une œuvre, de la mise en œuvre d'une intervention artistique ou culturelle, d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine, d'une intervention de design ou d'architecture.

Les porteurs de projets devaient proposer une idée mais aussi les conditions de sa production de manière autonome et proposer également une durée d'implantation dans l'espace public comprise entre un et cinq ans.

Conformément au règlement *d'Embellir Paris*, les projets considérés comme réalisables (parmi les 711 reçus) ont été publiés sur le site [www.embellir.paris](http://www.embellir.paris) afin que les Parisien.ne.s puissent faire connaître leur appréciation sur chacun d'entre eux.

Des jurys ont ensuite été organisés pour chacun des sites. Ils ont réuni des personnalités qualifiées du monde de l'art, de l'urbanisme, de l'architecture et du design, des représentants de la Ville et des mairies d'arrondissement, des personnalités qualifiées de la démocratie locale ou de la vie culturelle et associative ainsi que des Parisien.ne.s porteurs de la carte citoyenne.

Ces jurys ont proposé pour chaque site au moins un lauréat et un vice-lauréat. Cette liste a été proposée au vote de votre assemblée lors du Conseil de Paris du mois d'avril 2019.

Les porteurs de projets ont, conformément à leur budget prévisionnel, déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Paris dans la limite de 50.000 euros TTC. Ils sont également, invités à signer avec la Ville, et le cas échéant avec les propriétaires publics des sites, des conventions d'occupations du domaine public ou des conventions d'occupations temporaires tripartites selon le modèle que votre assemblée a délibéré lors du Conseil de Paris du mois d'avril 2019.

Ils sont accompagnés par les services municipaux tout au long de la réalisation mais aussi pour suivre la vie du projet dans l'espace public et envisager des ajustements le cas échéant pour permettre la vie et l'appropriation des œuvres de la meilleure manière possible.

Sur le site de la Promenade urbaine, au niveau du marché Barbès, a ainsi été déployé le projet *Les intruses* de l'artiste Randa Maroufi pour une année (d'août 2019 à août 2020). Ce projet ayant remporté un vif succès et sa tenue dans l'espace public ayant été très bonne, il sera prolongé jusqu'au printemps 2021.

Il est proposé de réaliser l'un des projets vice-lauréats à la suite. « Les Fables du Calao » est porté par le collectif MU et accompagné par l'Institut des cultures d'Islam. Il s'agit d'une proposition de parcours entre Barbès et l'ICI, le long de la promenade urbaine et dans le quartier de la Goutte d'or. Le dispositif artistique est une œuvre multidimensionnelle, poétique et grand public qui sera conçue par les artistes du Cercle Kapsiki, basé au Cameroun. Invités par l'ICI, les artistes seront accueillis en résidence à la Cité Internationale des Arts et au sein d'un atelier de la Villa Belleville. Il s'agit d'un parcours sonore disponible par application mobile (tel que le collectif MU en développe depuis une quinzaine d'années, notamment à la Goutte d'or) mais aussi par audioguide dans le cadre de visites guidées organisées par l'ICI. Il sera marqué dans l'espace public par la représentation de calao, oiseau emblématique de l'Afrique de l'Ouest, en fibre de verre, peint de couleurs vives. Les dispositifs seront conçus (en hauteur) de manière à être préservés dans cet espace public très dense. De nombreux acteurs culturels, associations et commerçants locaux seront associés au projet afin de l'accompagner et participer à sa diffusion auprès des habitants tout au long de son installation et durant 2 ans dans l'espace public.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans la saison Africa 2020 organisée par l'Institut Français et donc l'ICI est, avec le Théâtre de la Ville, l'un des deux « quartiers généraux » parisiens. Il fera ainsi écho à l'exposition *Zones Franches* présentée au printemps 2020 à l'ICI.

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projets *Embellir Paris*, des porteurs de projets ont été désignés lauréats et vice-lauréats par les jurys pour chaque site en vue

de la réalisation de leur œuvre ou dispositif, ce que le vote du Conseil de Paris a confirmé,

Considérant que l'appel à projets *Embellir Paris* et les projets retenus dans ce cadre participent de la politique d'amélioration de l'espace public et de la diffusion de l'art dans la ville et, à ce titre, présentent un intérêt local pour la Ville de Paris,

Il vous est ainsi proposé de soutenir le Collectif MU pour le projet « Les fables du Calao » situé sur la promenade urbaine Barbès-Stalingrad et dans le quartier de la Goutte d'Or (18ème) pour un montant de 50.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet, qui en fixe les conditions de versement.

La Maire de Paris





## **Direction des Affaires culturelles**

**2020 DAC 710** Subvention (50.000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour « Les fables du Calao » et convention de subvention

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 232 adoptée au conseil de Paris des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au porteur de projet lauréat et la signature de la convention qui en fixe les conditions de versement ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1<sup>er</sup> : Une subvention de 50.000 euros est attribuée au porteur de projet le Collectif MU pour son projet « Les fables du Calao » situé sur la promenade urbaine Barbès-Stalingrad et dans le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 50.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 et suivants

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de subvention d'équipement avec le porteur de projet MU annexée à la présente délibération.